

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 28 juin 2012*

*L'an deux mille douze et le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Pierre MAURIN**.*

*Date de convocation : le 20 juin 2012.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8  
votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – VOLLE – TESTON – VERNET – JOLLIVET – SALA – HILAIRE.**

**Excusés :**

- Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA.
- M CORNET a donné procuration à M MAURIN.
- M AUZAS a donné procuration à M CHAUSSIGNAND.
- Mme CROZIER a donné procuration M VOLLE.

**Absents : M. DELAUZUN – BOUAZZA – FIALON.**

*Mme SALA a été élue secrétaire.*

**Objet : Aménagement arrêt de bus RN 102 quartier Aunas.  
Demande de subvention Région et Département.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif d'aide aux communes du Département de l'Ardèche pour la sécurisation des arrêts de car.

Il expose que le Conseil Général lance un appel à projet pour les années 2012 et 2013.

.../...

Il propose au Conseil Municipal de présenter la candidature de la commune pour l'arrêt des cars d'Aunas sur la RN 102 qui est classé par le Département en niveau 1 c'est-à-dire comme un arrêt prioritaire qui doit faire l'objet d'aménagement dans les 2 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement et la sécurisation de l'arrêt de bus quartier Aunas sur la RN 102 au PR12 sens Le Teil – Aubenas.
- DECIDE de présenter la candidature de la commune auprès du CG pour la sécurisation de l'arrêt des cars d'Aunas sur la RN 102.
- PRECISE que le montant des travaux est estimé à 40 000 € HT soit 47 840 € TTC.
- SOLLICITE une subvention du Département pour financer les travaux d'investissement nécessaires à la sécurisation de cet arrêt.
- SOLLICITE une subvention de la Région pour financer les travaux d'investissement nécessaires à la sécurisation de cet arrêt.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suite :
  - o Montant total des travaux estimés à 40 000 € HT soit 47 840 € TTC.
  - o Subvention du Département (50 % HT) soit 20 000 €.
  - o Subvention de la Région (30 % HT) soit 12 000 €.
  - o Financement communal : 15 840 € TTC
- CHARGE son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 29 juin 2012  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN